

Le 1^{er} décembre 2004

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

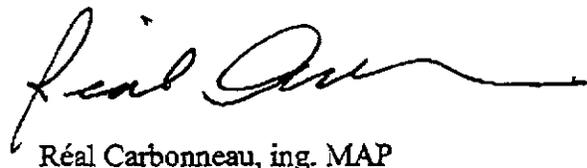
Objet : Projet de modification des installations de stockage
des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2
Questions complémentaires

Madame,

Suite aux questions soulevées dans la lettre que vous m'avez adressée le
29 novembre dernier, les réponses sont les suivantes :

- Uniquement la filière hydroélectrique a été considérée;
- Le montant de 2,3 milliards \$ a été établi à partir du coût en
terme de \$/MW de puissance de ce type de production
d'électricité après avoir tenu compte de la différence favorisant
le nucléaire au chapitre des facteurs d'utilisation de chacune de
ces filières.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Réal Carbonneau, ing. MAP

RC/fb